

Table des matières

Introduction générale	7
<i>Benjamin DOCQUIR</i>	
Structure et contenu de l'ouvrage	10
Le rôle des fournisseurs de services en ligne dans la lutte contre les cyberviolences : le cas de la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel	13
<i>Mona GIACOMETTI et Catherine VAN DE HEYNING</i>	
Introduction	13
Section 1. La diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel : un nouveau phénomène constitutif d'infractions pénales	15
§ 1. Le cadre légal général	15
§ 2. La diffusion de contenus à caractère sexuel de personnes majeures : l'infraction visée par l'article 417/9 du Code pénal	16
§ 3. La diffusion de contenus à caractère sexuel de personnes mineures : une catégorisation légale plus floue	20
A. La catégorisation légale du comportement sous l'angle de la diffusion d'images d'abus sexuels de mineurs	21
B. La catégorisation légale du comportement sous l'angle de la diffusion non consentie de contenu à caractère sexuel	24
Section 2. Le rôle des fournisseurs de services dans la lutte contre la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel : leur cadre d'autorégulation et les nouvelles perspectives suite à l'entrée en vigueur du <i>Digital Services Act</i>	25
§ 1. Le cadre d'autorégulation adopté par les fournisseurs de services : un outil efficace ?	26
A. Le développement d'un cadre d'autorégulation par les fournisseurs de services	26

B.	Les critères d'admissibilité utilisés par les fournisseurs de services à l'égard du partage de contenus à caractère sexuel	27
C.	La mise en œuvre du cadre d'autorégulation	30
§ 2.	Les nouvelles perspectives suite à l'adoption du <i>Digital Services Act</i>	31
A.	Quelques précisions sur le champ d'application du DSA	32
B.	Le contenu illicite sous l'angle du <i>Digital Services Act</i> : application à la diffusion non consentie d'images intimes	35
C.	L'absence d'obligation de modération de contenu	36
D.	Notification et... action !	37
E.	Une possible mise en cause de la responsabilité du fournisseur de services ?	43
F.	Les possibilités de coopération avec les autorités publiques prévues par le DSA	46
	Conclusion	53
	Réglementation des plateformes et <i>Digital Services Act</i>	55
	<i>Enguerrand MARIQUE</i>	
	Introduction	55
	Section 1. Les principes de la directive e-commerce	58
§ 1.	La libre circulation des services	58
§ 2.	La responsabilité des hébergeurs	61
	Section 2. Le DSA : règles applicables aux plateformes en ligne	62
§ 1.	Les intermédiaires	62
§ 2.	Les hébergeurs	63
§ 3.	Plateformes	64
§ 4.	Plateformes B2C	65
	Section 3. Le DSA : les très grandes plateformes en ligne	66
	Section 4. Le DSA : mise en œuvre	68
§ 1.	Concrétisation des obligations découlant du DSA	68
§ 2.	Sanctions	70
§ 3.	Supervision et réglementation déléguée	70

Protection des données à caractère personnel et RGPD : marier la théorie et la pratique	73
<i>Elisabeth DEHARENG</i>	
Introduction : objet et contexte de la présente note	73
Objet de la présente note : la protection des données personnelles à la lumière des arrêts récents de la Cour de justice de l'UE	73
Contexte : la protection des données personnelles et le RGPD	74
Contexte : la place de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'application du RGPD	76
Section 1. Premier thème : les notions essentielles pour la délimitation du champ d'application du règlement	77
§ 1. Les dispositions pertinentes du RGPD	77
§ 2. Le champ d'application du RGPD dans deux arrêts antérieurs à 2023	80
§ 3. L'enseignement général des arrêts récents concernant le champ d'application du RGPD	81
§ 4. Analyse systématique et détaillée des arrêts	83
A. Tribunal (8 ^e ch. élargie), décision <i>SRB v. EDPS</i> , 26 avril 2023	83
B. Pseudonymisation : arrêt <i>Norra Stockholm Bygg AB</i> , 2 mars 2023 et arrêt de la Cour (gde ch.), <i>Nacionalinis visuomenės sveikatos centras</i> , 5 décembre 2023	86
Section 2. Deuxième thème : l'étendue des droits des personnes concernées (articles 12-22 du RGPD)	88
§ 1. Les dispositions pertinentes : l'article 15 du RGPD (droit d'accès), article 17 (droit à l'effacement), article 22 (décision automatisée et profilage)	88
§ 2. L'enseignement général des arrêts récents relatifs aux droits des personnes concernées	90
§ 3. Analyse systématique et détaillée des arrêts clarifiant les droits des personnes concernées	93
A. Droit de copie : arrêt de la Cour (1 ^{re} ch.), <i>Österreichische Datenschutzbehörde et CRIF</i> , 4 mai 2023	93
B. Étendue du droit d'accès : arrêt de la Cour (1 ^{re} ch.), <i>Pankki S</i> , 22 juin 2023	95

C.	Étendue du droit d'accès : arrêt de la Cour (1 ^{re} ch.), <i>Österreichische Post</i> (informations relatives aux destinataires de données personnelles), 12 janvier 2023	96
D.	Droit de copie : arrêt de la Cour (1 ^{re} ch.), <i>FT</i> (copies du dossier médical), 26 octobre 2023	98
E.	Droit à l'effacement des données : arrêt de la Cour (1 ^{re} ch.), <i>SCHUFA Holding</i> (libération de reliquat de dette), 7 décembre 2023	99
§ 4.	Décision automatisée : arrêt de la Cour (1 ^{re} ch.), <i>SCHUFA Holding e.a. (Scoring)</i> , 7 décembre 2023	100
A.	Contexte de l'arrêt	100
B.	Points notables de l'arrêt	101
Section 3.	Troisième thème : le droit à réparation et la responsabilité (articles 82 et 83 du RGPD) et les sanctions	102
§ 1.	Dispositions applicables	102
§ 2.	Enseignement général des arrêts de la Cour en matière de réparation, dommage, responsabilité et sanctions administratives	103
§ 3.	Analyse systématique des arrêts	105
A.	Préjudice moral : arrêt de la CJUE, <i>Österreichische Post</i> (préjudice moral lié au traitement de données personnelles), 4 mai 2023	105
§ 4.	Réparation d'un préjudice moral : arrêt de la Cour (3 ^e ch.), <i>VB c. Natsionalna agentsia za prihodite</i> , 14 décembre 2023	106
A.	Contexte de l'arrêt	106
B.	Points notables de l'arrêt	107
§ 5.	Note additionnelle : le traitement des données dans le domaine des relations de travail et le consentement des personnes concernées : arrêt <i>Hauptpersonalrat</i> <i>der Lehrerinnen und Lehrer</i> , 30 mars 2023	113
A.	Disposition pertinente	113
B.	Enseignement général de l'arrêt	113
C.	Contexte	114
D.	Points notables de l'arrêt	114
Conclusion		115

La dissonance légale de l'intelligence artificielle généralive et le droit d'auteur	117
<i>Sari DEPREEUW</i>	
Introduction	117
Section 1. Entraînement de la GAI : avec ou sans autorisation ?	118
§ 1. Utilisation protégée de l'œuvre et d'autres objets protégés ?	119
A. Le rapport entre le droit de « reproduction » et les « copies » de l'œuvre	120
B. Droits sur les bases de données	124
§ 2. L'entraînement des algorithmes d'IA et les exceptions de fouille de textes et de données	129
§ 3. Conclusion provisoire sur l' <i>input</i> GAI	143
Section 2. Le contenu généré par la GAI – Quelle contrefaçon et quelle protection ?	144
§ 1. <i>Output</i> GAI et contrefaçon	144
§ 2. <i>Output</i> GAI et protection	147
A. Par le droit d'auteur – Aucune « originalité » sans auteur humain	147
B. Droits voisins : phonogrammes, films et publications de presse	152
§ 3. Conclusion provisoire sur l' <i>output</i> GAI	155
 Gouvernance par le consentement, <i>big data</i> et nouveau droit européen des données : dans quelle mesure le <i>Data Act</i> et le <i>Data Governance Act</i> favorisent-ils le <i>big data</i> ?	157
<i>Cyril FISCHER</i>	
Introduction	157
§ 1. Présentation des concepts : <i>big data</i>	159
§ 2. Présentation des concepts : nouveau droit européen des données	161
A. Présentation générale du DGA	162
B. Présentation générale du <i>Data Act</i>	165

Section 1. Un accès accru aux données favorisé par le DGA et le <i>Data Act</i>	169
§ 1. Le DGA	169
A. Chapitre II – Réutilisation de certaines catégories de données protégées détenues par des organismes du secteur public	169
B. Chapitre III – Exigences applicables aux SID	172
C. Chapitre IV – Altruisme en matière de données	175
§ 2. Le <i>Data Act</i>	177
A. Chapitre II – Partage de données entre entreprises et consommateurs et entre entreprises	177
B. Chapitre IV – Clauses contractuelles abusives relatives à l'accès aux données et à l'utilisation des données entre entreprises	183
§ 3. Paradigmes normatifs du nouveau droit européen des données	184
Section 2. Les limites du DGA et du <i>Data Act</i> pour le <i>big data</i>	189
§ 1. Limites communes au DGA et au <i>Data Act</i>	189
§ 2. Limites du <i>Data Governance Act</i>	193
A. Chapitre II – Réutilisation de certaines catégories de données protégées détenues par des organismes du secteur public	193
B. Chapitre III – Exigences applicables aux SID	193
C. Chapitre IV – Altruisme en matière de données	195
§ 3. Limites du <i>Data Act</i>	195
Conclusion	200
L'IA et le droit du travail : risques et opportunités sous l'angle de la législation actuelle et future	203
<i>Brunhilde VAN DEN HAUTE</i>	
Introduction	203
Section 1. Principales dispositions légales, actuelles et futures qui peuvent s'appliquer à l'utilisation de l'IA dans la relation de travail	205
§ 1. Sources de droit international	206
A. La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	206

B.	Le Règlement général sur la protection des données	206
§ 2.	Sources de droit national	209
A.	Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et lois du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination et contre la discrimination entre les femmes et les hommes	209
B.	Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail	210
C.	L'implication des organes de concertation sociale au sein de l'entreprise	210
D.	Loi du 7 octobre 2022 transposant partiellement la directive (UE) 2019/1152 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne	213
§ 3.	Législation future : proposition de règlement sur l'IA (2021/0106 (COD)) et son impact potentiel pour les employeurs	214
A.	L'IA dans le cadre du Règlement : quels systèmes tombent sous son champ d'application ?	214
B.	Que prévoit le Règlement en particulier en ce qui concerne la relation de travail ?	214
C.	Dans quelle mesure l'employeur est-il concerné par le Règlement ?	216
Section 2.	L'utilisation de l'IA dans la relation de travail : quelques applications et réflexions	219
§ 1.	Au moment du recrutement	220
§ 2.	Durant la relation de travail	223
A.	Le contrôle et l'évaluation de la performance des travailleurs	223
B.	Le bien-être au travail	225
§ 3.	À la fin de la relation de travail	226
Conclusion		227

Dompter les algorithmes ? Le nouveau règlement européen sur l'intelligence artificielle	229
<i>Benjamin DOCQUIR</i>	
Introduction	229
Section 1. Notions et champ d'application	232
§ 1. Notions essentielles	232
§ 2. Champ d'application	240
§ 3. Licences libres et ouvertes	244
§ 4. Mesures en faveur de l'innovation	247
§ 5. Domaines étrangers au champ d'application	249
Section 2. Approche basée sur les risques	250
§ 1. Échelle des risques et classification des systèmes et modèles	252
§ 2. Chaîne de valeur de l'IA	256
Section 3. Pratiques interdites	259
Section 4. Règles horizontales : transparence, maîtrise de l'IA et droit à une explication	260
Section 5. Exigences pour les systèmes à haut risque	261
Section 6. Exigences pour les modèles d'IA d'usage général (présentant des risques systémiques)	262